

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 27
Pouvoirs : 7
Votants : 34

Abstentions :
Exprimés : 34
Pour : 27
Contre : 7

N°2018-21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-huit.

Le jeudi douze avril à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le six avril deux mille dix-huit.

Présents : Christophe Gerouard, Pascal Raffier, Raoul Rechignac, Joël Villard, Jean-Pierre Romain, Albert Délhoume, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdaleina Frédon, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Cécile Guillaudeau, Eric Dombrey, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond.

Suppléants présents : Stéphane Malvert.

Pouvoirs : Dominique Germond à Alain Blond, Maryse Thomas à Christian Vignerie, Luc Gabette à Pascal Raffier, Jean-Louis Clermond-Barnière à Patrick Gibaud, Paula Gaboriau à Françoise Piquet, Nathalie Marchadier à Joël Villard, Veronique Bindé à Louis Furlaud.

Secrétaire de séance : Patrick Gibaud.

**Objet
Taux des trois taxes ménages exercice 2018.**

Monsieur le Président expose que :

Vu l'article 1638-0 bis III du Code Général des Impôts,

Vu l'article 1636B decies II du Code Général des Impôts,

Considérant le projet de budget primitif pour l'année 2018,

Vu les réunions de la Commission « Finances » en date des 14 et 28 mars 2018,

Considérant l'état 1259 FPU pour l'exercice 2018,

1/ Evolution des bases des trois taxes ménages (les bases sont effectives pour 2017 et prévisionnelles pour 2018).

	2017	2018	Pourcentage d'évolution des bases
Taxe d'habitation	12 623 634,00 €	12 900 000,00 €	2,189 %
Taxe sur le foncier bâti	10 009 923,00 €	10 147 000,00 €	1,369 %
Taxe sur le foncier non bâti	660 761,00 €	668 300,00 €	1,14 %

2/ Evolution des produits des trois taxes ménages (avec propositions de taux 2018).

	2017	2018	Pourcentage d'évolution des produits
Produit de TH	1 186 621,00 €	1 237 110,00 €	4,254 %
Produit de TFB	38 037,00 €	39 370,00 €	4,038 %
Produit de TFNB	33 963,00 €	35 019,00 €	3,106 %
Total	1 258 621,00 €	1 311 499,00 €	4,20 %

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité (27 pour ; 7 contre : Messieurs Vignerie, Pataud, Dombroy, Gibaud, Clermont-Barrière, Maynard, Madame Thomas) :

- **FIXE** comme suit les taux des trois taxes ménages pour l'exercice 2018 :

Taxes	Taux 2017	Taux 2018	Pourcentage d'évolution du taux
Taxe Habitation	9,40	9,59	2%
Taxe Foncier Bâti	0,38	0,388	2%
Taxe Foncier Non Bâti	5,14	5,24	2%

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

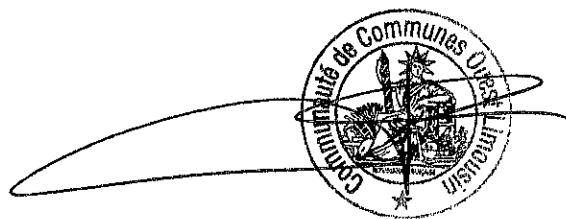
Le Président,

Le

Le Président

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 17 AVR. 2018



Christophe GEROUARD